

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de 18 décembre 2019

Compte rendu affiché le 25 décembre 2019

Date de convocation du conseil municipal le 12 décembre 2019

Présidente: Madame Hélène GEOFFROY, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Ahmed CHEKHAB

Nombre de 1	nembres	
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	33

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL

Objet:

Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 entre la ville et la CAF du Rhône

Membres absents excusés ayant donné pouvoir:

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

V_DEL_191218_25

Membres absents:

Ahmed CHEKHAB, Armand MENZIKIAN, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Nordine GASMI, Mourad BEN DRISS, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Le contrat Enfance Jeunesse conclu entre la CAF du Rhône et la ville de Vaulx-en-Velin est arrivé à échéance le 31 décembre 2018. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'offre d'accueil des moins de 18 ans.

Ainsi la contractualisation de 2015 intégrait entre autres :

- la création d'un poste de coordination dédié à la jeunesse ;
- la participation au financement du poste de coordinateur des rythmes éducatifs ;
- le développement des formations BAFA et BAFD ;
- la création d'accueils de loisirs ados ;
- la création d'un guichet municipal unique destiné à faciliter le parcours des familles concernant toute l'offre de service de la Ville.

Enfin l'accompagnement de la CAF a permis à la municipalité :

- le développement du nombre de places en crèche (+15 entre 2015 et 2018) ;
- la création du nouvel équipement Beauverie (crèche et accueil de loisirs).

Pour le futur CEJ 2019-2022, ces échanges ainsi que les orientations de la dernière Convention d'Objectifs et de Gestion entre l'Etat et la CNAF, nous conduisent à nous inscrire majoritairement dans une continuité de financements des Accueils de Loisirs Enfance et Jeunesse, des EAJE, LAEP, RAM, formation BAFA/BAFD retenus dès le CEJ 2015-2018, toujours en insistant sur :

- la recherche de complémentarité et de cohérence éducative des temps de l'enfant ;
- l'accueil de tous les publics ;
- la mise en valeur des richesses du territoire ;
- le développement d'activités éducatives de qualité.

Le maintien au Contrat de l'accompagnement financier de la CAF des postes de coordination et du guichet unique nous assurant la poursuite de ces objectifs.

Néanmoins de nouveaux projets ont pu être pris en compte :

- l'EAJE Marie-Louise Saby dans l'équipement intégré René Beauverie ;
- l'ouverture d'un EAJE de 30 places en centre-ville (ilot Z) ;
- l'essaimage du dispositif « Parler Bambin » dans les structures Petite Enfance ;
- la réalisation d'un diagnostic dans le cadre de la signature de la Convention Territoriale Globale ;
- la coordination de la Convention Territoriale Globale.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver le CEJ 2019-2022;
- d'autoriser la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la CAF du Rhône et la ville de Vaulxen-Velin est arrivé à échéance le 31 décembre 2018 ;

Considérant l'intérêt de poursuivre le développement de l'offre de service à destination des jeunes Vaudais et de leurs familles et l'accompagnement de l'effort d'investissement porté par la Ville dans le cadre d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse;

Considérant le souhait de continuer à financer des projets inscrits dans le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 (Accueils de loisirs enfance et Jeunesse, Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), Lieux d'Accueil Enfant Parent (LAEP), Relais d'Assistante Maternelle (RAM)) ;

Considérant les nouveaux projets à financer dans le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022, tels que l'EAJE Marie-Louise Saby dans l'équipement intégré René Beauverie ; l'ouverture d'un EAJE dans l'ilot Z ; l'essaimage du dispositif parler Bambin dans les structures Petite Enfance ; la coordination Convention Territoriale Globale ;la réalisation d'un diagnostic dans le cadre de la signature de la Convention Territoriale Globale ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre2019 par Madame Kaoutar Dahoum, 2^{ème} adjointe déléguée à l'éducation et à l'emploi ;

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le CEJ 2019-2022;
- d'autoriser la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022.

Nombre de suffrage exprimés : 33

Votes Pour : 33

Votes Contre : 0

Abstention : 0

Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

WIII

Madame la Maire